



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 AVRIL 2015

DELIBERATION N° 12

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 24
Votants : 29
Pour : 28
Contre : /
Abstention : 1
(Maton)

L'an deux mil quinze, le quatorze avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, M.EVENE, G. LASSABE, MJ ROQUES, P.ACEDO, C.ORDONNES, UA DEL-PRADO, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, J.DOS-SANTOS, S. PUYO, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, P.FAVRAUD, A.MATON,

Membres excusés : G. MOSCHETTI (pouvoir à C.ORDONNES), A.LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G.ELGART (pouvoir à UA DEL PRADO), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO), C.MARTIN (pouvoir à P.FAVRAUD),

Secrétaire de séance : C.DUFOUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose la nécessité de procéder au recrutement de deux agents d'entretien des espaces verts suite au départ en retraite de deux agents de ce service.

Il propose en conséquence la création de deux emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mai 2015.

Il est précisé qu'une mise à jour du tableau des emplois sera effectuée après avoir recueilli l'avis du Comité Technique sur la suppression des emplois libérés par ces départs.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré,

**Modification du
tableau des
emplois**

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

Décide :

- d'adopter la proposition de Monsieur le Maire
- de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe

Précise que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice 2015

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 15 avril 2015

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/04/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/04/2015